

 Service de l'Information Aéronautique D S N A	 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE E-mail : sia.qualite@aviation-civile.gouv.fr Internet : www.sia.aviation-civile.gouv.fr	SUP AIP AIRAC 140/21 Date AIRAC : 15 JUL Date de publication : 03 JUN
--	--	--

**Objet : Expérimentation de modification des procédures de départ RNAV vers TORPA, MOROK en piste 15 AD
Bâle Mulhouse LFSB**

En vigueur : Du 15 juillet 2021, 0000 UTC au 30 décembre 2021, 2359 UTC

DESCRIPTIF DE L'ÉVALUATION

- RWY 15 : création des SID TORPA 7T, MOROK 7T, utilisables pour toutes les catégories d'aéronefs.
- Ces procédures deviennent les départs par défaut pour tous les usagers équipés RNAV.

PROCEDURES DE MOINDRE BRUIT

- Tout type d'avion : atteindre le plus rapidement possible 3000 ft AAL.
- Réacteurs : départ OACI moindre bruit NADP1, soit maintenir la vitesse V2 + 10 ou celle que permet l'assiette de l'avion, selon le type d'appareil jusqu'à 3000 ft AAL en utilisant le braquage des volets dans la configuration décollage. Au-delà de 3000 ft AAL, adopter une vitesse de montée normale et rentrer les volets.

MODALITES DE PARTICIPATION A L'EVALUATION

Toute difficulté rencontrée dans l'application de ces procédures fera l'objet d'une communication aux services de la circulation aérienne (ASR) avec copie au contact par mail à :

Subdivision contrôle de l'Organisme de Contrôle de Bale Mulhouse :
bale.atm-procedures@aviation-civile.gouv.fr

Subdivision Etudes et Environnement du Service de la Navigation aérienne Nord-Est
patrick.dupont@aviation-civile.gouv.fr

Afin d'établir un bilan, il pourra être demandé un retour d'expérience aux compagnies ayant utilisé ces procédures de départs.

CARTES SIDs, PROPOSITIONS DE CODAGE ET DESCRIPTIFS TEXTUELS :

Voir en ANNEXES